

Arrêté du 18 février 2009
modifiant l'arrêté du 5 avril 2006 modifié portant
nomination à la Commission d'examen des pratiques
commerciales

NOR : ECEC0829657A

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services,

Vu le livre IV du Code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment son article L 440-1 ;

Vu les articles D 440-1 et suivants du Code de commerce portant organisation de la Commission d'examen des pratiques commerciales;

Vu l'arrêté du 5 avril 2006 modifié par les arrêtés du 15 novembre 2006, du 8 février 2007, du 29 novembre 2007, du 16 juillet 2008 et du 9 octobre 2008 portant nomination à la Commission d'examen des pratiques commerciales,

Arrêtent :

Article 1^{er} – M Jean-Denis DEWEINE, représentant la Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution, est nommé membre suppléant de la Commission d'examen des pratiques commerciales, en remplacement de M. Léon SALTO.

Article 2 – Le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et notifié à l'intéressé.

Fait à Paris, le 18 février 2009

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
Christine LAGARDE

Le secrétaire d'Etat chargé du commerce,
de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises,
du tourisme et des services,
Hervé NOVELLI